



## Un courriel envoyé de chez moi a mon insu

Par **paragmiguelito**, le **08/02/2011** à **04:34**

Bonjour,

Puis je être tenu responsable du contenu d'un courriel envoyé avec mon e-mail de la messagerie de mon ordinateur, envoyé à mon insu alors que je dormais dont j'ignorais le contenu par une personne qui dormait chez moi et qui s'est connectée avec mon ordinateur.

Par **corima**, le **08/02/2011** à **09:52**

Bonjour,

***[citation]le courrier électronique est aujourd'hui pratiquement dépourvu de toute utilité juridique. Il ne permet pas de figer un contenu, il n'est pas fidèle dans le temps, il ne permet pas d'authentifier son auteur[/citation]***

Un email ou courriel n'est qu'un début de preuve et ne peut être considéré comme tel dans votre cas. Il faudrait que celui qui a reçu le mail puisse prouver que vous en êtes bien l'auteur

Par **amajuris**, le **08/02/2011** à **11:25**

bjr,

c'est pour cette raison qu'un courriel (ou sms) ne peut pas être retenu comme preuve car en l'absence de mot de passe n'importe qui, peut à partir de votre ordinateur ou de votre

téléphone envoyer un message laissant croire que vous en êtes l'auteur.  
un conseil mettez un mot de passe sur votre ordinateur.  
cdt

Par **mimi493**, le **08/02/2011** à **14:55**

Oui pour tout ce qui est dit SAUF s'il y a enquête judiciaire, qui avec vérification, confirmerait le contenu du mail.